

l'an deux mil vingt-quatre
Le quatre avril à vingt heures trente minutes
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie
sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation
26 MARS 2024

Etaient présentes :
Mmes BISSON, BOIS, CHARIERAS, CHERET, DELAGE, GILLMANN, MILON
formant la majorité des membres en exercice.

**Date d'affichage
De la convocation**
26 MARS 2024

Pouvoir : Mme FLOHIC a donné procuration à Mme MILON

**Date de publication
De la délibération**
9 AVRIL 2024

Absente: Mme DURAND

Nombre de membres 9

Présents 7

Votants 8

OBJET : Demande de subvention des Restos du Cœur pour l'année 2024

Mme la Présidente fait part à l'Assemblée de la demande de subvention reçue de l'association «Les Restos du Cœur » au titre de l'année 2024. Cette association étant amenée à intervenir sur la commune pour aides des familles en difficulté, elle propose aux membres présents de voter la subvention sollicitée de 200,00 €, comme les années précédentes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE de verser à l'association « les Restos du Cœur », sise 78340 Les Clayes-Sous-Bois – ZI du Chêne Sorcier, 10 avenue du Président Kennedy, une subvention de 200,00 € (deux cents euros) au titre de l'année 2024.

DIT que cette somme sera inscrite à l'article 65748 du budget 2024.

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 9 avril 2024



Claire CHERET
Présidente du CCAS